



Journée d'accueil des Internes Le Mardi 2 Mai 2023

Présentation des gardes et astreintes

Dr Mizon et Dr Cixous



Cadre réglementaire :



L'interne bénéficie d'un repos de sécurité immédiatement après chaque garde et à l'issue du dernier déplacement survenu pendant une période d'astreinte.

Le repos de sécurité après le dernier déplacement est de 11h.

RÉPARTITION

DES GARDES

Le Mardi 2 Mai 2023



Quand et pourquoi vous pouvez être appelé:

Quand ?	Qui ?	Pourquoi ?
7j/7 avant 23H	SSR 1 et 2 Poste : 8144	Urgences, Cardiologie (6N), Médecine (5N) et Gastro entérologie (plateau 3)
7j/7 avant 23H	SSR 3 Poste : 8143	Pédiatrie, Pneumologie (6S), Diabétologie (5S) et Court séjour (Plateau 2)
Les soirs de semaine avant 23H	Poste: 9	Chef des soins Intensifs
Les soirs de semaine avant 23H	Poste : 8145	MCO et SSR
Samedi et Dimanche Avant 23H	Poste: 8145	Interne soins externes

Fonctionnement des gardes aux urgences adultes et filière pédiatrique:



Semaine

2 internes de garde
(Périmètre : urgences adultes et
pédiatrie étages)

Week-end

2 internes de garde 24h
(Périmètre : urgences adultes et
pédiatrie étages)
1 demi-garde aux urgences
de 12h30 à 23h le samedi et
de 11h-23h le dimanche

Participants : les internes en médecine interne, en Gastro, en SISC, en cardiologie, en Endocrinologie, en pédiatrie, aux urgences, aux SSR, aux CSG, aux en Pneumologie et en radiologie 1er Semestre ainsi que les FFI présents.

Changement de gardes et astreintes :



L'interne inscrit reste
responsable de sa
garde/astreinte et doit
en conséquence
trouver son
remplaçant.

Toujours prévenir la DAMIC



par téléphone sur le poste 7576 ou 7828

puis envoyer obligatoirement un mail en mettant en
copie l'interne qui reprend la garde/astreinte à
l'adresse :

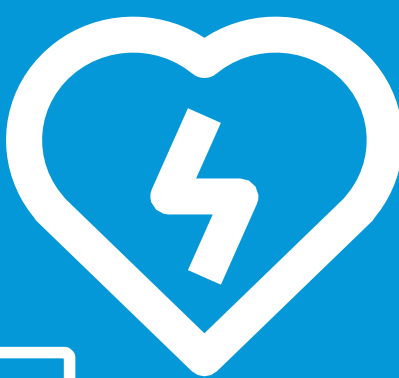
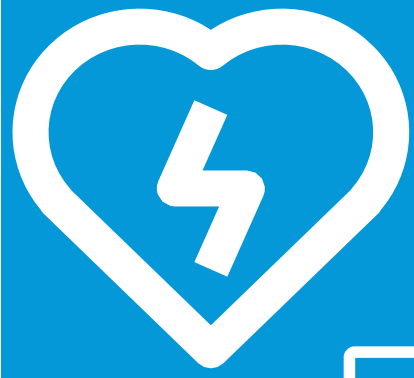


damic@ghsc.fr

En cas d'empêchement impérieux à assurer la
garde: prévenir le standard, le service de garde et
la DAMIC



03.20.62.75.76 ou 03.61.76.78.28



PROCÉDURE 1515

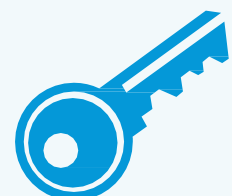
En cas d'arrêt Cardio-vasculaire d'un patient sur les sites MCO, SSR et La Source (Bâtiment Administratif + crèche) durant votre garde :

L'infirmier(e) doit contacter le 1515.

L'IDE des soins contactera ensuite soit le médecin des soins soit l'anesthésiste suivant la procédure.

Les chambres de gardes :

LIEU	PERSONNES CONCERNEES
7^{ème} étage	EXTERNE GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE
	INTERNE URGENCES
	INTERNE URGENCES
	EXTERNE
MCO: 1^{er} étage	SENIOR PEDIATRIE
	SENIOR GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE
PRATZ : 1^{er} étage	INTERNE GYNECOLOGIE
REZ DE CHAUSSEE: Secteur des Urgences	SENIOR ANESTHESISTE
	SENIOR SI/SC
	SENIOR URGENCES



Les chambres des internes sont toutes fermées à clés. Les clés sont disponibles au standard. Un registre devra être signé à chaque fois qu'une clé de chambre sera retirée.

MERCI POUR

VOTRE

ATTENTION !